



# Reconnaissance catastrophe naturelle

 **Information de la commune**  
**Reconnaissance Catastrophe Naturelle**

Suite au passage de la tempête Félix, la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue.

Téléchargez l'arrêté du 3 mars 2006 pour le transmettre à votre assureur.

**Attention, vous avez un délai de 30 jours à compter du 4 mars 2006 pour présenter votre dossier à votre assureur.**

Pour télécharger l'arrêté : [cliquez ici](#)